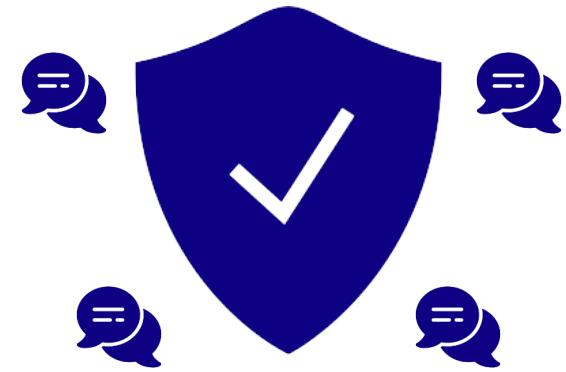
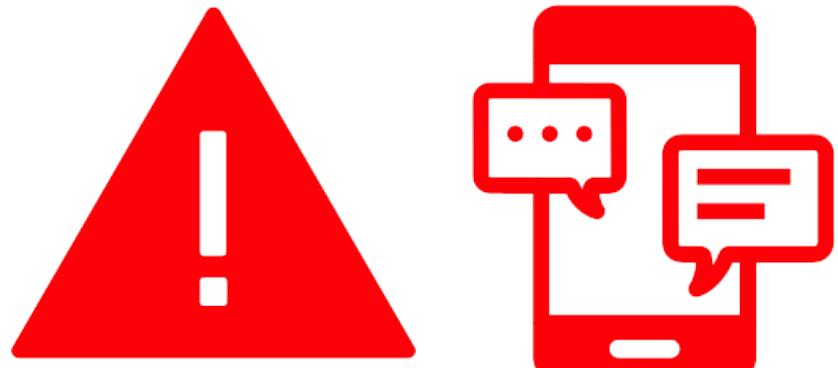


Pour protéger nos échanges et nos données, adoptons les bons outils !



Pourquoi les applications de messageries privées (par exemple WhatsApp) ne doivent pas être utilisées dans un cadre professionnel et institutionnel ?



Une utilisation non conforme au RGPD

L'utilisation d'applications de messagerie privées (par exemple WhatsApp) entraîne un traitement de données personnelles par des entreprises tierces. Le RGPD impose, pour un usage institutionnel, un encadrement contractuel spécifique avec le prestataire. En l'absence de contrat conforme, ces outils ne doivent pas être utilisés comme moyens officiels de communication administrative

Des données personnelles exposées

Les échanges transitent sur des serveurs situés hors Union européenne. Les garanties offertes pour la protection des données personnelles peuvent ne pas être suffisantes au regard des exigences du RGPD pour un usage institutionnel. Vos données, vos contacts et vos fichiers peuvent, dans certaines conditions, être traités par le prestataire et faire l'objet d'analyses ou d'exploitation à des fins commerciales.

Une frontière floue entre vie privée et vie professionnelle

Les groupes de messagerie combinant échanges professionnels et personnels peuvent présenter des risques pour la vie privée et la qualité des échanges. Il est conseillé de séparer ces usages afin de maintenir un cadre respectueux.



Utilisez plutôt les outils sécurisés proposés par l'institution



- **Tchap** : messagerie instantanée sécurisée pour les agents de l'Éducation nationale
- **Mattermost** : messagerie présente dans l'ENT e-lyco pour partager documents et communiquer en équipe

Ces outils garantissent la sécurité, la confidentialité et facilitent une communication professionnelle adaptée.